



Rupture conventionnelle pendant la grossesse

Par Hms, le 29/10/2015 à 11:38

Bonjour

Je viens d'annoncer a mon patron que suis enceinte de presque 2 mois

Il me propose une rupture conventionnelle durant ma peroode de grossesse et congé parental

Il me propose de revenir après tous ses congés

Qu'est ce que je perd si je signe cette rupture a mon retour a l'entreprise

Merci de m'aider

Par janus2fr, le 29/10/2015 à 13:35

Bonjour,

[citation]Qu'est ce que je perd si je signe cette rupture a mon retour a l'entreprise [/citation]

Dans un premier temps, ce que vous perdez, c'est votre emploi !

Etes-vous d'accord pour cette rupture ?

Par Hms, le 29/10/2015 à 13:43

Non je ne veux pas mais je veux lui donner des arguments pour lui dire pourquoi je lui dit non

Par Hms, le 29/10/2015 à 14:20

Il me promet de me reembaucher a mon retour de congé maternité et congé parental

Mais qu'est ce va changer et qu'est ce que je vais perdre dans mon nouveau contrat de reeembauche par rapport a l'ancien

Je ne veux vraiment pas accepter cette rupture de contrat

Aider moi merci

Par janus2fr, le 29/10/2015 à 16:17

Mais vous n'avez rien à justifier !

La rupture conventionnelle est une procédure amiable qui permet de rompre un CDI d'un commun accord.

Si vous n'êtes pas d'accord, il n'y a rien à dire de plus...

Par **P.M.**, le **29/10/2015** à **18:51**

Bonjour,

De plus vous risquez que l'employeur ne vous réembauche jamais et qu'en tout cas vous perdiez votre ancienneté...

Il faudrait plutôt que ce soit l'employeur qui s'explique pourquoi il veut conclure une rupture conventionnelle si c'est pour vous réembaucher ensuite et ce qu'il y gagnerait...

En tout cas, effectivement, vous n'avez pas à justifier votre refus...

Par **Hms**, le **29/10/2015** à **19:19**

Il me dit que niveau économique ma situation le gêne car tant que je serais dans l'entreprise il pourra prendre personne pour me remplacer

C'est pour cela qu'il me propose une rupture de contrat pour pouvoir prendre quelqu'un d'autre et de ne plus avoir à payer de charges pour moi

Par **P.M.**, le **29/10/2015** à **19:24**

Il existe les CDD et contrat d'intérim donc c'est bien lui qui y gagnerait et vous qui y perdriez...

Par **Hms**, le **29/10/2015** à **19:26**

Je vous remercie pour tous ses renseignements